



Enregistrement Nationalité Française refusé par REZE

Par **africanboy**, le **31/05/2013** à **00:14**

Bonjour,

J'ai fais une demande de nationalité française par mariage. Marié depuis 2005 et nous avons 1 enfant. J'ai eu une relation hors mariage et j'ai eu un enfants. Il refuse ma nationalité car j'ai eu un enfants hors mariage que faire? pensé vous que si je prend un avocat pour recoure j'ai une chance de l'avoir?

Voici le courrier:

Il résulte de l'examen de votre dossier qu'aux termes du rapport d'enquete reglementaire, la communauté de vie tant affective que materielle entre vous et votre conjointe ne peut etre considerée comme stable et convaincante ey égard notamment à la naissance de l'enfant le xx-xx que vous avez eu avec mme xxxxxx alors que vous étiez dans le liens de votre mariage avec votre epouse depuis xx/xx/2005

Que faire? tuer mon enfants? ou le renier? ou puis je faire un recoure? j'ai vu un avocat ce matin qui n'étais pas très motivé du coup ça m'as refroidi.

Merci de vos reponse

Par **HOODIA**, le **31/05/2013** à **11:17**

Manifestement ,il y a des doutes de la part de l'administration et aussi de votre avocat ... Il doit y avoir une raison ?

Par **africanboy**, le **31/05/2013** à **11:29**

L'administration c'est normale car l'enfant est né pendant le mariage mais un avocat qui n'est pas motivé n'as pas l'habitude de genre de situation ou ce n'est pas son domaine de

competance

Merci